



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La CFR marque sa désapprobation sur une éventuelle revalorisation des pensions de retraite pour moitié seulement de l'inflation au 1^{er} janvier (voir les arguments et positions de la Commission « Retraite » et du Bureau développés ci-dessous). Pour promouvoir la communication de la CFR au moyen, notamment, de la consultation du réseau social « LinkedIn » il a été décidé de communiquer à la suite de chacun des numéros mensuels de CFR Échos les posts qui y sont publiés hebdomadairement. Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Travaux des commissions : Emploi des seniors : Lors de la dernière réunion, avait été évoqué l'envoi d'une lettre aux partenaires sociaux (cf. ci-dessous) ; cet envoi n'a plus lieu eu égard à l'accord intervenu le 15 novembre. Une demande de rendez-vous sera faite auprès de la Ministre, notamment pour évoquer l'absence de mesures d'accompagnement.

Retraite : La commission propose une vigoureuse réaction de la CFR sur le report au 1^{er} juillet de l'indexation des pensions sur l'inflation constatée tel que les textes en vigueur le prévoient (cf. ci-dessous). La proposition de lettre aux différentes instances de décision publique élaborée sera adressée aux membres du Bureau pour validation.

Contrat Mutualia/CFR : La présentation des résultats 2023 et du 1^{er} semestre 2024 traduit une nette amélioration sur l'équilibre du niveau 4. Ces résultats permettent de limiter la hausse des tarifs 2025 à 6% pour les niveaux 1 et 2 et à 8% pour les niveaux 4 et 5. Le Bureau donne son accord sur ces hausses compte tenu, notamment, du désengagement proposé partiellement par le Gouvernement dans le PLFSS pour 2025 pour certaines prestations. Pour parfaire la communication vers les adhérents, la production d'un argumentaire justifiant le choix de Mutualia lui sera demandé.

1% maladie : Le tribunal de Paris a rejeté la requête s'appuyant sur la décision imparfaite du Conseil Constitutionnel qui s'était déjà prononcé sur le sujet. Les décisions des tribunaux de Lille et Lyon sont encore attendues.

Représentation de la CFR à la CNSA : P. Conti rappelle que C. Meyer, démissionnaire, occupait le poste d'administrateur titulaire attribué à la FNAR. En conséquence, la FNAR propose la candidature de B. Lachesnaie relativement à ses compétences reconnues.

LinkedIn : Les posts rédigés hebdomadairement par le Comité de rédaction des réseaux sociaux seront dorénavant intégrés dans la newsletter du site CFR et à la suite des CFR Échos.

Délégués CFR : Ils seront réunis le 2 décembre en visio pour évaluer les messages à transmettre aux parlementaires.

Questions diverses : Les dates des réunions du Bureau pour 2025 sont arrêtées comme suit tous les lundis à 14 heures : 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 16 juin, 7 juillet, 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre et 8 décembre. La date de l'assemblée générale est fixée au 5 juin 2025.

Commission « Retraite » du 18 novembre 2024

Actualités retraite : Le point sur le report de 6 mois de la revalorisation des pensions : La proposition d'un député sur la revalorisation d'une moitié de l'inflation seulement (0,9%) au 1^{er} janvier au lieu et place d'une revalorisation de l'inflation totale (1,8%) au 1^{er} juillet affectant ainsi - en la minorant - l'assiette de calcul des revalorisations futures n'est pas acceptable. En conséquence, une proposition de lettre rédigée par F. Vézier sera présentée aux membres du Bureau pour validation (cf. ci-dessus) ; cette lettre viendra en complément de celle adressée au Ministre des Solidarités (voir annexe 1). Vers un retour de la ½ part des veuves : Cette information non confirmée est évoquée. Les pistes du COR vers une réforme des droits familiaux : Les propositions faites pour la réversion sont estimées soit complexes, soit inadaptées. Les propositions de simplification faites dès 2021 par la CFR doivent être rappelées (voir annexe 2).

Questions diverses : Ont été évoqués l'historique de la déduction fiscale de 10% pour « frais professionnels » sur les revenus et son plafonnement et la promotion du système universel de retraite pour encourager l'équité tous secteurs.

Comité Pilotage CFR/Mutualia du 17 octobre 2024

Point sur les résultats du 1^{er} semestre 2024 : Ces résultats montrent un meilleur équilibre du contrat (cf. ci-dessus).

Augmentation des tarifs 2025 : La Commission propose de retenir le taux de 6% sur les niveaux 1 et 2 et de 8% sur les niveaux 3 et 4, soit une hausse moyenne de 7,6% (cf. ci-dessus).

Plan de communication : À charge de chacune des fédérations.

Information sur demandes d'options : Les couvertures, notamment de l'accompagnement des sorties d'hôpital et la rééducation spécialisée sont prévues pour 2025.

Commission « Emploi des seniors » du 4 novembre 2024

Actualité : Quatre députés, membres de la Commission des Affaires Sociales ont répondu à nos envois de courrier.

Activité de la Commission : Un nouveau courrier de demande de rendez-vous sera adressé à la Ministre.

Questions diverses : La Commission souhaite que d'autres membres des fédérations viennent compléter son effectif.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des post qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/RENDICATIONS
<p>Retraités et société</p> <p>Le senior « bashing » :</p> <p>Ça suffit !</p>	<p>Non les retraités ne sont pas des nantis !</p> <p>Régulièrement les retraités sont pris pour cibles et certains préconisent des mesures s'attaquant à leur pouvoir d'achat sous prétexte que leur niveau de vie serait supérieur à celui des actifs. C'est ainsi qu'il est question de retarder la revalorisation des retraites, de remettre en cause la fiscalité qui s'applique aux retraités, qu'ils habitent en France ou à l'étranger.</p> <p>C'est méconnaître la réalité du passage de la vie active à la retraite qui se traduit par une perte de revenu de près de 40% en moyenne et d'un certain nombre d'avantages liés à un emploi. C'est méconnaître les charges qui pèsent sur les retraités, notamment dans le domaine de la santé et particulièrement le poids des assurances complémentaires dont les cotisations très élevées à partir d'un certain âge ne sont pas déductibles fiscalement contrairement à celles des actifs.</p> <p>Non les retraités ne sont pas un poids pour la société !</p> <p>Ils sont engagés auprès de leurs familles en tant que parents, grands-parents ou aidants familiaux dans le monde associatif où leur bénévolat est essentiel, dans les collectivités locales où 30% des conseillers municipaux et départementaux sont des retraités. Ils donnent leur temps sans compter et contribuent largement à la collectivité tant sur le plan humain, qu'économique et sociétal.</p> <p style="text-align: right;"><i>4 novembre 2024</i></p>
<p>Autonomie</p> <p>Urgence Grande Loi</p>	<p>Est en perte d'autonomie toute personne qui a besoin d'être aidée pour accomplir les besoins essentiels de la vie. Les personnes âgées ne sont pas les seules concernées par ce problème. On peut se retrouver en perte d'autonomie à tout âge. C'est dire l'importance d'une politique ambitieuse de prévention. C'est dire aussi l'inadéquation de la barrière d'âge qui classe d'un côté les personnes handicapées et de l'autre les personnes âgées dépendantes. Selon que l'on a moins de 60 ans ou plus la prise en charge de la perte d'autonomie sera différente.</p> <p>La création d'une cinquième branche de la sécurité sociale en 2020 et aujourd'hui la mise en place de services publics départementaux de l'autonomie dont le champ s'étend à la fois au handicap et à la dépendance liée à l'âge vont dans le bon sens mais cela manque d'ambition. Il devient urgent que les pouvoirs publics s'investissent sur le sujet et que la Grande Loi sur l'autonomie promise depuis de nombreuses années et qui mettra en place une programmation financière à hauteur des enjeux voit le jour.</p> <p style="text-align: right;"><i>11 novembre 2024</i></p>
<p>Emploi des Seniors</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Retraite ... et revalorisation</p>	<p>Les pensions de retraite restent dans la ligne de mire des pouvoirs publics.</p> <p>La question n'est plus de savoir s'il faut sous-indexer les retraites de base, mais comment ? De combien, à quelle date ? L'objectif : économiser 3 ou 4 milliards d'euros ? On veut nous faire croire qu'il ne s'agit que de différer l'indexation des retraites en épargnant les plus modestes.</p> <p>Mais les conséquences de la sous-indexation ne portent pas que sur une année. Les 3 ou 4 milliards d'économies ne seraient pas seulement 3 ou 4 milliards de perte de pouvoir d'achat des retraités sur l'année 2025. Les revalorisations qui devront intervenir les années suivantes porteront sur des retraites sous-évaluées par rapport à l'inflation. Ce ne serait pas la première fois qu'une telle opération serait conduite et sur les dix dernières années la perte cumulée de pouvoir d'achat des retraités est déjà de 10% comme en attestent les courbes ci-jointes.</p> <p>Si les retraités peuvent être d'accord pour participer à un effort collectif, ils refusent d'être pris pour cible et exigent que soient respectées les dispositions du Code de la Sécurité sociale qui prévoient la revalorisation annuelle des retraites de base du montant de l'inflation constatée sur les douze derniers mois.</p> <p style="text-align: right;"><i>19 novembre 2024</i></p>
<p>Santé</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>